

Demande d'autorisation pour roue

La présente formule doit être retournée en principe **en même temps que la demande d'autorisation pour manifestation**, à savoir le plus tôt possible pour que les mesures nécessaires puissent être prises, compte tenu de l'ampleur de la manifestation prévue. Il est recommandé, vu le nombre de manifestations qui ont lieu à Lausanne chaque année, de déposer sa demande au moins un mois à l'avance au service de l'économie, office des autorisations commerciales et des manifestations, rue du Port-Franc 18, case postale 5354, 1002 Lausanne, tél. 021 315 32 51/52/53, fax 021 324 13 72, conomie@lausanne.ch, www.lausanne.ch/economie

Nom de la société organisatrice

Genre de manifestation

Date(s) de la manifestation

Lieu de la manifestation

Nombre de billets
Prix du billet	Fr.	Fr.	Fr.
Valeur totale des billets émis	Fr.	Fr.	Fr.
Nombre de lots (minimum 5 % du nombre total des billets émis)
Valeur globale des lots (minimum 30 % de la valeur totale des billets émis)	Fr.	Fr.	Fr.
Valeur du lot le plus élevé	Fr.		
Coordonnées complètes de l'imprimeur chargé de l'impression des billets :			
.....			

Deux personnes responsables

(dont pour le moins le président ou le vice-président et un autre membre du comité, qui engagent la société par leur signature)

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone
1)
2)

Les organisateurs soussignés s'engagent à veiller, sous leur responsabilité personnelle, à l'observation des conditions auxquelles l'autorisation sera subordonnée

1) Signature : Fonction au comité :

2) Signature : Fonction au comité :

Lausanne, le

INSTRUCTIONS

- Les armoiries de la Ville de Lausanne doivent impérativement figurer sur tous les billets.
- Les billets de roues doivent être réalisés par un imprimeur. La livraison des billets à l'organisateur de la manifestation ne pourra s'effectuer que contre remise d'un bulletin de livraison indiquant le nombre total de billets émis.